

Luxembourg, le 11 octobre 2022

## Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois d'août 2022.

### Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> des crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 2 points de base à 1,36% en août 2022, contre 1,34% en juillet 2022 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 132 millions d'euros durant le mois d'août pour s'élever à 286 millions d'euros par rapport à 418 millions en juillet. En comparaison annuelle, le taux a progressé de 8 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a augmenté de 69 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a progressé de 25 points de base entre juillet et août pour s'établir à 2,81% en août 2022. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées entre ces deux périodes s'est contracté de 122 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 218 millions d'euros en août 2022. En glissement annuel, le taux a progressé de 143 points de base tandis que le montant des crédits accordés s'est contracté de 162 millions d'euros. Sur les durées plus longues, les crédits

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

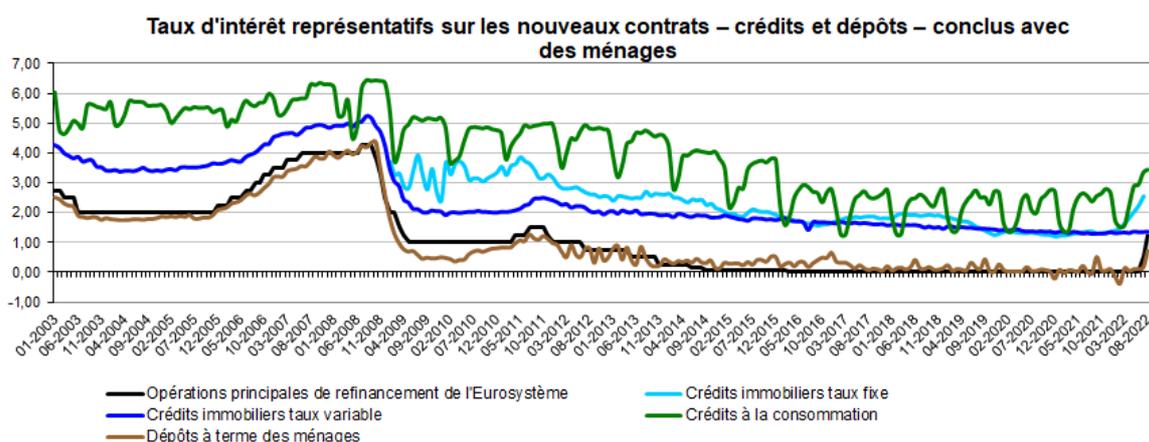
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

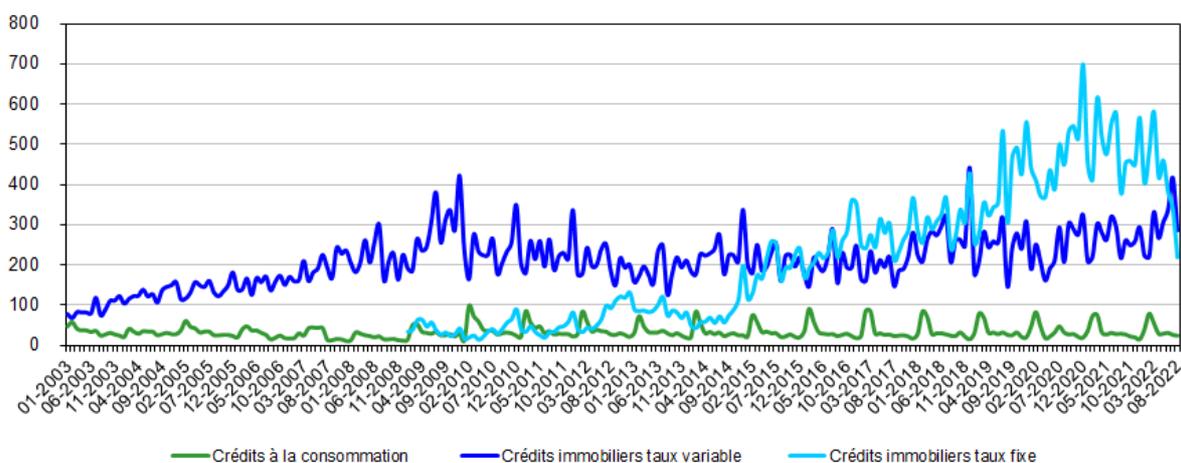
immobiliers avec une fixation initiale du taux d'une durée supérieure à 10 ans ont progressé de 28 points de base pour s'établir à 2,85% en août 2022. Le volume mensuel de ces créances nouvellement accordées s'est contracté de 99 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 180 millions d'euros en août 2022. En glissement annuel, le taux a progressé de 148 points de base tandis que le montant des crédits accordés s'est contracté de 156 millions d'euros. Il est important de noter que ce taux inclut des périodes de fixation initiales de taux supérieures à 10 ans et qu'il est calculé sur base d'un échantillon de banques. Le taux indiqué pour la période de fixation initiale est une moyenne pondérée prenant en compte les volumes des prêts octroyés. Les taux sur des prêts avec des périodes de fixation initiales très longues, comme par exemple 30 ans, peuvent donc être largement plus élevés que le taux moyen pondéré indiqué.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a progressé de 11 points de base entre juillet et août pour s'établir à 3,45% en août 2022 tandis que le volume d'activité a diminué de 2 millions pour atteindre 24 millions d'euros. En rythme annuel, le taux d'intérêt a progressé de 106 points de base tandis que le volume d'activité a diminué de 5 millions.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de 15 points de base en juillet 2022 à 72 points de base en août 2022. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 77 points de base.



**Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)**



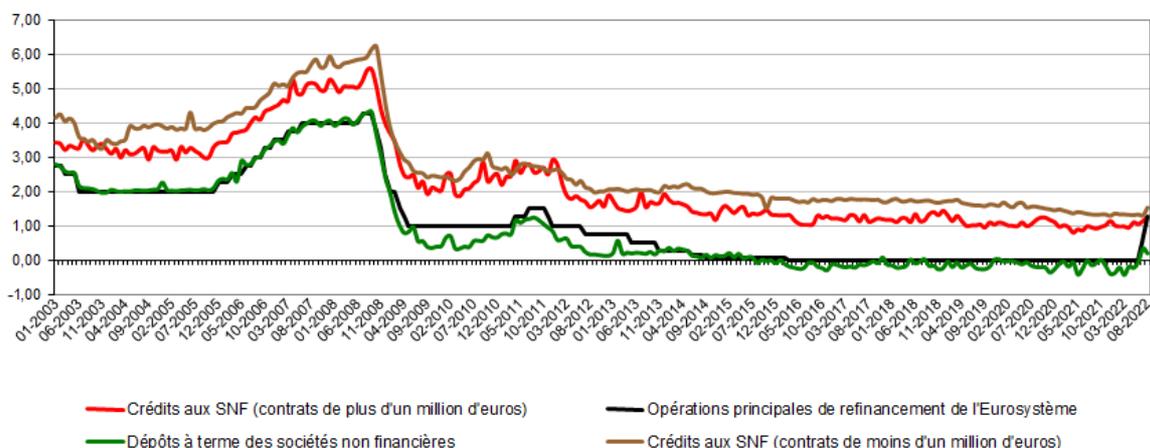
**Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a progressé de 23 points de base sur base mensuelle à 1,54% en août 2022 contre 1,31% en juillet. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 76 millions d'euros pour s'établir à 500 millions d'euros en août contre 576 millions en juillet. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 19 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 202 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a progressé de 12 points de base sur un mois pour s'établir à 1,27% en août 2022 contre 1,15% en juillet. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'est contracté de 721 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 2 554 millions d'euros en août 2022 contre 3 275 en juillet. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 31 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 403 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 14 points de base entre juillet et août pour atteindre 0,19% en août 2022. En comparaison annuelle, ce taux a progressé de 35 points de base.

**Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières**



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.htm](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm)

### Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

---

Département Relations internationales et communication  
 Section Communication  
 Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599  
 Email : [press@bcl.lu](mailto:press@bcl.lu)  
[www.bcl.lu](http://www.bcl.lu)